

Maître Marie-Pierre LIEURADE
Huissier de Justice
19, Avenue Marcel Dassault - 93370 Montfermeil

Email : pecastaing.lieurade@huissier-justice.fr



PROCES VERBAL DE DESCRIPTION SUR SAISIE IMMOBILIERE

Constat du 12 septembre 2020

Page 1 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT
ET LE DOUZE SEPTEMBRE

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de la Résidence « ETOILE DU CHENE POINTU » à Clichy Sous Bois 93, 1-7 et 2-4 Allée Victor Hugo, 2-10 Allée Joachim du Bellay, 1-3 Allée Pierre de Ronsard, 1-5 Allée Descartes, 1-3 Allée Honoré de Balzac, 5-7 Allée Jean Jaurès et Allée François Rabelais, pris en la personne de son administrateur judiciaire la SELARL AJA Associés, au capital de 2.539.458 €, immatriculée au RCS Versailles 423 719 178 – dont le siège est 10, Allée Piere de Coubertin à Versailles, agissant par l'intermédiaire de Maître Franck MICHEL, Administrateur judiciaire.

Et pour lequel domicile est élu à Pavillons sous Bois – 93320 – 14, Allée Michelet, au Cabinet de Maître Thierry BAQUET, membre de la SCPA DOMINIQUE DROUX & BAQUET, Avocats au Barreau de la Seine Saint Denis, lequel est constitué et occupera sur les poursuites d'expropriation devant le Tribunal de Grande Instance et ses suites,

AGISSANT EN VERTU :

D'un commandement de payer valant saisie immobilière signifié en date du 19 Mai 2020 par acte de Maître DUCROCQ, huissier de justice à Aulnay sous Bois.

LEQUEL EN APPLICATION DE LA LOI M'AUTORISE A L'EFFET DE :

Procéder à la description d'un appartement sis 3 Allée Honoré de Balzac – à Clichy Sous-Bois - 93 (Seine Saint Denis), **Lot numéro 367**, dont est propriétaire Monsieur *, et ce, ainsi qu'il est plus amplement décrit audit commandement.

**Je, Marie-Pierre LIEURADE Huissier de justice, sis 19, Avenue Marcel Dassault
93370 MONTFERMEIL, soussignée,**

Déférant à cette réquisition, je me suis transportée 3, Allée Honoré de Balzac – à Clichy Sous-Bois - 93, au huitième étage, 3^{ème} porte.

Où étant ce jour sur place, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Constat du 12 septembre 2020

Page 2 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010



Un homme m'ouvre la porte, et me reçoit. Après lui avoir décliné mes nom et identité ainsi que l'objet de ma mission, il m'indique ne voir aucune objection à son bon déroulement.

Monsieur * nous déclare être le cousin de Monsieur *, locataire en titre.

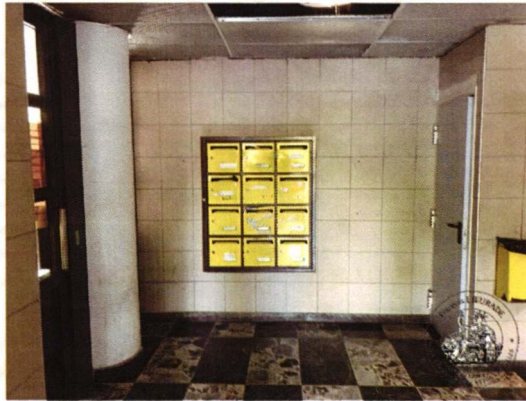
CONSTATATIONS

Le système de chauffage est collectif.

Les façades de l'immeuble sont en mauvais état.

L'ensemble des menuiseries extérieures des portes et fenêtres sont également en mauvais état.

Les parties communes sont en très mauvais état.



Les lieux consistent en un appartement, comprenant une pièce principale, une cuisine, deux chambres, une salle de bains, un placard aveugle et un WC.

Les lieux sont distribués comme suit :

La porte d'entrée munie d'un entrebâilleur et d'un judas ouvre sur un dégagement :

Le revêtement recouvrant le sol est à l'état d'entretien.

La peinture des murs et le faux-plafond est à l'état d'entretien.

L'équipement comprend un point lumineux central, un système de disjoncteur, tableau de fusibles, et une série de placards muraux.



3.



4.

- **La cuisine :**

Le carrelage recouvrant le sol est à l'état d'usage.

La peinture des murs et du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Un évier en inox à un bac encastré dans un meuble bas en bon état.
- Une fenêtre à deux vantaux en bon état.

Constat du 12 septembre 2020

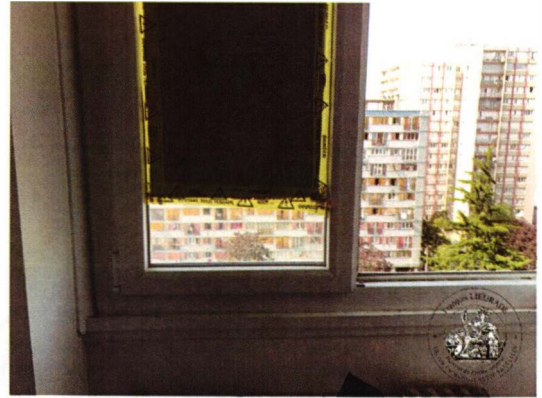
Page 4 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





5.



6.

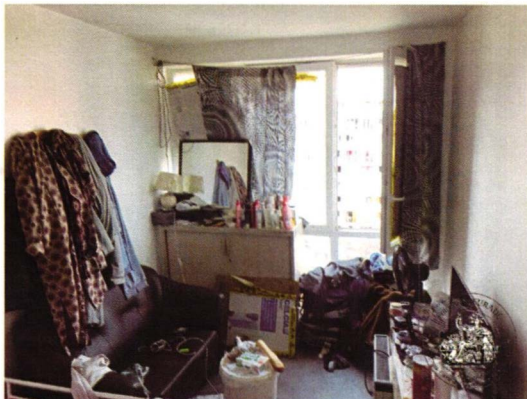
- **La première chambre :**

Le revêtement recouvrant le sol est à l'état d'usage.

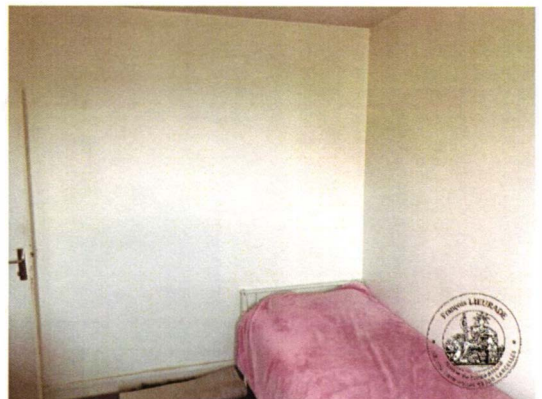
La peinture des murs et du plafond est également à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une porte-fenêtre à double vitrage à deux vantaux



7.



8.

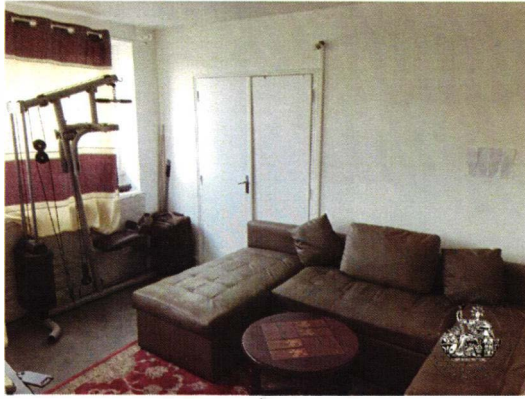
- **Le salon :**

Le revêtement recouvrant le sol est à l'état d'usage.

La peinture des murs et du plafond est également à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une fenêtre à deux vantaux en bon état.



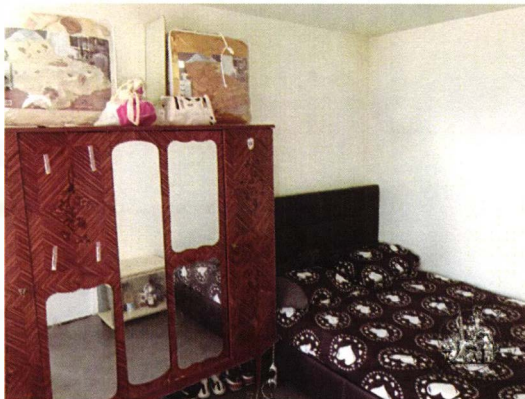
9.

- **La deuxième chambre :**

Le revêtement recouvrant le sol est à l'état d'usage.
La peinture des murs et du plafond est également à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une porte-fenêtre à double vitrage à deux vantaux



10.

- **Les WC :**

Le linoléum recouvrant le sol est à l'état d'entretien et la tapisserie également.

L'équipement comprend :

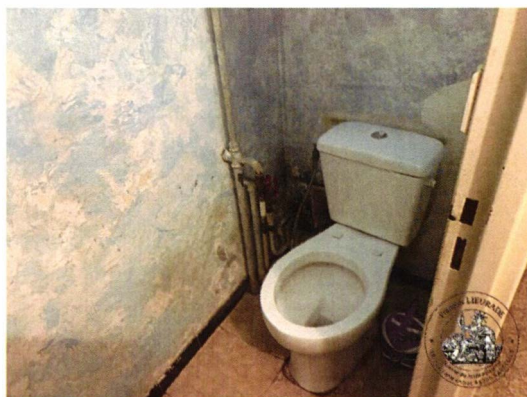
- Un bloc WC sans son abattant.
- Un point lumineux central.

Constat du 12 septembre 2020

Page 6 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010





18.

- **La salle de bains :**

Le revêtement recouvrant le sol et le carrelage de protection des murs sont à l'état d'entretien.

La peinture du plafond est à l'état d'usage.

L'équipement comprend :

- Une baignoire en bon état.
- Un lavabo encastré dans un meuble bas en bon état.



19.

**EN FOI DE QUOI, J'AI DRESSE LE PRESENT PROCES VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.**



Constat du 12 septembre 2020

Page 7 sur 7

Acte authentique dont les mentions relatives aux constatations font foi jusqu'à preuve contraire
Loi n° 2010-1609 du 22 décembre 2010

